



## Allocution de conclusion du colloque

*Charles-Henri de PONCHALON*

Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Réunir près de 500 personnes de tous horizons dans un colloque alliant ONCFS, FNC, fédérations régionale et départementale est déjà une réussite en soi, que je voudrais saluer.

Saluer aussi les présidents Arnould et Desbrosses qui se sont dévoués avec les intervenants et l'aide de nos personnels respectifs pour que ces journées vous soient agréables.

Sans faire un résumé exhaustif de ces journées, je voudrais en souligner quelques **conclusions** et **perspectives** :

### I - Au niveau de l'état des lieux

J'observe que la stabilisation des dégâts coïncide avec **une plus grande responsabilité des fédérations** voulue par le législateur ;

Que la **relation entre dynamique des populations et classement « nuisible »** ou **modes de gestion de l'espèce n'est pas évidente**. Nous vous avons déballé une boîte à outils. Aucun n'est miraculeux et rien ne vaut le coup de patte du mécanicien, au cas par cas.

Dans une société qui a constitutionnalisé le principe de précaution, le chasseur n'y échappe pas, parfois à tort, dans sa gestion. Or, **nous chasseurs, devons gérer d'abord des risques** :

**Risque financier** inhérent à la « chasse gestion » et aux dégâts,

**Risque sanitaire** (qui passe par un devoir de surveillance, d'information et de régulation),

**Risque « sécuritaire »** lié à l'accroissement des cheptels et du tir à balle d'une part ; au développement des accidents routiers, de l'autre.

**Risque écologique et paysager** enfin, bien que le sujet n'ait été qu'effleuré. L'appauvrissement de la biodiversité sur certains territoires à haute densité est une réalité à prendre en compte.

### II - Concernant les dégâts

L'adéquation entre **cheptel et sensibilité du milieu aux dégâts** mérite d'être mieux expertisée. Tout comme l'adéquation entre la chasse et l'économie forestière et agricole.

Si « un loisir ne doit pas primer sur l'économie agricole » (pour reprendre la formule d'un représentant de la FNSEA), qu'en est-il lorsque ce loisir devient une donnée économique, si ce n'est **la donnée économique de la forêt** ? Que sont alors le prélèvement et le revenu optimums, pour reprendre l'intervention de Mr Le Goffe ? Un outil d'expertise est à vulgariser et valoriser en ce domaine.

Autre question : l'indemnisation par les chasseurs et le principe de solidarité valent-ils quand la chasse l'emporte économiquement ou lorsqu'elle ne peut s'exercer (**cas des réserves**) ? Ma remarque va au législateur qui n'a pas répondu dans la loi D.T.R. à cette dernière question... que nous lui reposerons !

Les dégâts sont concentrés pour moitié sur **1300 communes**. **Cela relativise une mauvaise gestion des chasseurs**, trop souvent mise en avant. Cela suppose des actions ciblées. Cela pose le problème là encore de la solidarité, des instruments et de la charge de l'indemnisation :

Par animal tué ?  
Par tireur/chasseur ?  
Par territoire et surface chassable ?

Là encore, **chaque outil peut être comme la langue d'Esopé**, la meilleure ou la pire des choses. **C'est la dose qui fait le médicament ou le poison...** La réactivité face au mal et la réévaluation périodique du traitement avec les acteurs locaux paraissent indispensables.

L'équilibre, on l'a vu dans la Meuse, est à la fois :

technique  
financier  
politique

et comme l'a souligné la FDC de la Loire, il nous faut concilier

**principe de liberté**  
**principe d'équité**  
et **principe de responsabilité**

### **III - La troisième partie du colloque était consacrée aux modalités de gestion**

S.D.G.C, S.I.G, unités de gestion, bonifications, voir sanctions, font partie désormais de **la panoplie du gestionnaire fédéral**.

Je le met néanmoins en garde contre ce mal administratif bien français qui, après l'Etat, contamine nos fédérations et sociétés de chasse : la **surréglementation**.

Même si elle est à finalité éthique elle nuit de plus en plus à la réalisation des plans de chasse.

« Le **qualitatif** , pour reprendre Monsieur Magnien de l'ONF, **ne doit pas occulter le quantitatif** ». Ethique et efficacité doivent se concilier et ne pas faire de la « chasse gestion » un piège pire que la « chasse cueillette ».

### **IV - Au titre des perspectives**

Je partage largement les analyses de l'ANCGG sur **la déprise cynégétique et le problème d'intégration** des nouveaux chasseurs et chasseurs urbains. La pénurie de chasseurs menace déjà, dans quelques régions, l'équilibre agro-cynégétique. Nos associations, nous-mêmes, en portons la responsabilité.

Il nous faut à la fois avoir une démarche « marketing » en FDC pour trouver des « clients » et leur trouver des territoires ; tout en évitant de voir la chasse tomber dans une logique « consumériste », de course au tableau et à l'inflation des actions de chasse, dénoncée par Monsieur Théret.

### **En résumé**

Réviser notre éthique, se doter d'instruments d'expertise, de gestion, de responsabilité et de contrôle, réactifs à tous les échelons ; d'outils de prévention et d'indemnisation équitables pour gérer ce qui reste tout de même, malgré quelques points noirs, une réussite de la chasse française. La vôtre !